

**MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MERCREDI 17 JANVIER 2024 A 20 H 00**

**Etaient présents :**

Mme Marie Jeanne DABADIE, Maire	Mr Max BELLE, Conseiller municipal
Mr Thierry FEUGIER, 1 <sup>er</sup> Adjoint	Mr Alain FUSTIER, Conseiller municipal
Mme Anne DE CASTRO, 2 <sup>ème</sup> Adjointe	Mme Jacky CHALANCON, Conseillère municipale
Mme Philomène BOURGEOIS, 3 <sup>ème</sup> Adjointe	Mr Joseph ROMERA, Conseiller municipal
Mr Jean-Luc TOURNIER, 5 <sup>ème</sup> adjoint	Mr Christophe MOCELLIN, Conseiller municipal
Mme Françoise RENARD, Conseillère municipale	Mme Sophie MACCAGNO, Conseillère municipale
Mme Catherine TROUILLET, Conseillère municipale	

Elus en exercice : 18

Quorum nécessaire : 9

Présents : 13

**Quorum atteint**

**A donné Pouvoir : 1**

Me Sandrine MICHALLAT a donné pouvoir à Me Marie-Jeanne DABADIE

**Absents : 2**

Mr Jean-Pierre PERROT,  
Mr Alexandre MATRAIRE,

**Absents excusés : 3**

Mr Michel CHALOIN,  
Me Sandrine MARCHAND  
Me Sandrine MICHALLAT

Mr Christophe MOCELLIN est désigné comme secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024 qui est approuvé comme suit :

**Vote : Pour : 13 + 1 pouvoir**

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour

## **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :**

- I. Convention relative à la participation financière des communes extérieures concernant les frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire situé à Saint Marcellin 2023/2024**
- II. Enfouissement BT/TEL route d'Izeron RD32**
- III. Enfouissement EP route d'Izeron**
- IV. Avenant au marché des travaux plan école (Charbonnier Mounier)**
- V. Avenant au marché de travaux plan école (Royans Charpente)**
- VI. Location salles communales : tarifs 2024**
- VII. Création d'un groupe de travail circulation rue des jonquilles « école »**
- VIII. Création d'un groupe de travail pour les énergies renouvelables**

### **POINT 1 : Convention relative à la participation financière des communes extérieures concernant les frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire situé à Saint Marcellin 2023/2024**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Médico-Scolaire (CMS) basé à Saint-Marcellin est une institution qui dépend du Ministère de l'Education Nationale. Elle regroupe une équipe constituée d'un ou plusieurs médecins, d'infirmières et parfois de puéricultrices et d'un secrétaire médico-scolaire.

L'objet de cette convention est de prendre en compte et de fixer les modalités de la participation financière relative aux frais de fonctionnement auprès des communes, dont sont originaires les élèves qui y sont inscrits, pour couvrir les frais de fonctionnement. En contrepartie, la commune de résidence s'engage à verser à la ville de Saint-Marcellin une participation financière calculée, au prorata du nombre d'élèves inscrits dans les écoles extérieures qui relèvent du Centre Médico-Scolaire (CMS) situé à Saint-Marcellin selon les modalités suivantes :

- Les effectifs sont communiqués par le secrétariat du Centre Médico-Scolaire (CMS) à la mairie de Saint-Marcellin,
- Le paiement s'effectuera sur la base d'un forfait de 3.70 € par élève facturé à la commune de résidence,
- De ce fait, et chaque année, la commune de résidence réglera sa participation financière sur l'exercice budgétaire suivant, soit N+1, sur la base de 3.70 € par élève du premier degré,

scolarisé dans sa commune et relevant du Centre Médico-Scolaire (CMS) situé à Saint-Marcellin.

**Soit 3.70 € / élève \*134 (Nombre d'élèves) = 495.80 €**

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **APPROUVE** et valide la convention relative à la participation financière des communes extérieures concernant les frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire (CMS) situé à Saint-Marcellin 2023/2024 ci-annexée,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette convention,
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif.

**Vote : Pour : 13 + 1 pouvoir**

## **POINT 2 : Enfouissement BT/TEL route d'Izeron RD32**

La commune de ST SAUVEUR souhaite lancer un projet de réaménagement de voirie et a saisi le TE38 afin de procéder à l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunication.

### **Descriptif sommaire des travaux :**

Mise en souterrain du réseau basse tension ainsi que des branchements des habitations existantes, sur un linéaire de 360 m. Enfouissement coordonné avec les réseaux de télécommunication.

Le TE38 réalisera les prestations de génie civil pour l'ensemble de ces réseaux : pose des fourreaux et tubes, coffrets. Le câble sera déployé sous notre maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de distribution publique d'électricité.

S'agissant du réseau de télécommunication, la reprise des branchements et le câblage seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'opérateur.

Pour rappel : le projet d'éclairage est à la charge de la commune. Le TE38 mettra en place uniquement le fourreau Ø 63 et la câblette de terre, un dossier EP sera fait en parallèle de ce dossier pour la pose des mâts et lanternes

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>334 827 €</b>
2 - le montant total de financement externe serait de :	<b>241 959 €</b>
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	<b>0 €</b>
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	<b>92 868 €</b>

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- De l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

**Le Conseil Municipal**, ayant entendu cet exposé :

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	<b>334 827 €</b>
Financements externes :	<b>241 959 €</b>
<b>Participation prévisionnelle :</b>	<b>92 868 €</b>
<i>(frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour : **0 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

#### TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>93 242 €</b>
2 - le montant total de financement externe serait de :	<b>0 €</b>
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	<b>4 440 €</b>
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	<b>88 801 €</b>

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- De l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :**

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	<b>93 242 €</b>
Financements externes :	<b>0 €</b>
<b>Participation prévisionnelle :</b>	<b>93 242 €</b>
<i>(frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	

**2 - PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour : **4440 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

**Vote : Pour : 13 + 1 pouvoir**

### **POINT 3 : Enfouissement EP route d'Izeron**

La commune de ST SAUVEUR souhaite confier au TE38 un projet d'enfouissement de réseaux BT TEL ainsi que l'éclairage public sur la route d'Izeron RD32

#### **Descriptif sommaire des travaux :**

Pour rappel : le projet d'éclairage public est à la charge de la commune. Le TE38 mettra en place uniquement le fourreau Ø 63 et la câblette de terre, un dossier EP sera fait en parallèle de ce dossier pour la pose des mâts et lanternes

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>33 594 €</b>
2 - le montant total de financement externe serait de :	<b>19 421 €</b>
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	<b>1 050 €</b>
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	<b>13 123 €</b>

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- De l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

**LE CONSEIL**, ayant entendu cet exposé,

**1 - PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **33 594 €**

Financements externes : **19 421 €** **Participation prévisionnelle : 14 172 €**

(frais TE38 + contribution aux investissements)

**2 - PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour **1 050 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

## TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	0 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	0 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	0 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	0 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38. - de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :**

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	0 €
Financements externes :	0 €
<b>Participation prévisionnelle :</b>	<b>0 €</b>
<i>(frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 0 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

**Vote : Pour : 13 + 1 pouvoir**

### **POINT 4 : Avenant au marché des travaux plan école (Charbonnier Mounier)**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le chantier d'Extension aménagement Rénovation du groupe scolaire a été réceptionné. La Maîtrise d'œuvre nous a transmis un avenant pour le lot N° 04 Menuiserie extérieure bois sur lequel il est nécessaire de délibérer.

### **Lot 04 Entreprise CHARBONNIER MOUNNIER**

Retrait de l'entièreté de la fourniture BSO Marchal Z line90 + manœuvre électrique radio + lambrequin façade Est Jules Ferry)

Marché initial : 55 742.00 € HT  
Avenant 1 : 8 330.00 € HT  
Nouveau montant : 64 072.00 € HT  
**Avenant 2 : -15 030.00 € HT**  
**Montant du marché définitif : 49 042.00€ HT**

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :**

**ADOPTE** l'avenant N°2 du lot 04 du marché de travaux de l'entreprise CHARBONNIER MOUNIER

**Vote : Pour : 13 + 1 pouvoir**

**POINT 5 : Avenant au marché de travaux plan école (Royans Charpente)**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le chantier d'Extension aménagement Rénovation du groupe scolaire a été réceptionné. La Maîtrise d'œuvre nous a transmis un avenant pour le lot N° 04 Menuiserie extérieure bois sur lequel il est nécessaire de délibérer.

**Lot 03 Entreprise SCOP ROYANS CHARPENTE**

Plus-value pour fenêtre de toit  
Moins-value fourniture de bastaings bois  
Moins-value modification solivage plancher  
Moins-value modification plancher panneau OSB

Marché initial : 221 233.15 € HT  
Avenant N°1 : 20 220.00 € HT  
Nouveau Montant : 241 453.15 € HT  
**Avenant N°2 : - 6 655.75 HT (-3.01%)**  
**Nouveau montant : 234 797.40 € HT**

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :**

**ADOPTE** l'avenant N°2 du lot 03 du marché de travaux de l'entreprise SARL SCOP ROYANS CHARPENTE

**Vote : Pour : 13 + 1 pouvoir**

## POINT 6 : Location salles communales : tarifs 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe par vote (1 Abstention et 17 Pour) les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 à savoir :

### Locations : salle communale

<b>SALLE POLYVALENTE pour habitants de St Sauveur et entreprises</b>			
TARIF	1 jour de Semaine	Forfait 2h	Week-end (vendredi au dimanche) et jours fériés
Salle	68 €	30 €	150 €
Salle + Chauffage	102 €		250 €
Association 1ère et 2ème	Gratuit		Gratuit
A partir de la 3ème occupation	30 €		30 €

<b>SMA pour habitants de St Sauveur</b>			
TARIF	1 jour de Semaine		Week-end (vendredi au dimanche) et jours fériés
Petite Salle	115 €		390 €
Salle Entière	330 €		660 €

<b>SMA pour habitants extérieurs et Associations Interco</b>			
TARIF	1 jour de Semaine		Week-end (vendredi au dimanche) et jours fériés
Salle Entière	490 €		1 000 €

<b>SMA pour Entreprises de St Sauveur</b>			
TARIF	1 jour de Semaine	Forfait 2h	Week-end (vendredi au dimanche) et jours fériés
Petite Salle	220 €		545 €
Salle Entière	450 €		875 €

<b>SMA pour Entreprises Extérieures</b>			
TARIF	1 jour de Semaine	Heure (2h mini)	Week-end (vendredi au dimanche) et jours fériés

<b>Petite Salle</b>	380 €		650 €
<b>Salle Entière</b>	750 €		1300 €
<b>SMA pour Associations de St Sauveur</b>			
<b>TARIF</b>	<b>1 jour de Semaine</b>		<b>Week-end (vendredi au dimanche) et jours fériés</b>
<b>Salle Entière 1er et 2ème</b>	Gratuit		Gratuit
<b>A partir de la 3ème occupation</b>	70 €		70 €

<b>SALLE DE REUNION habitants de St Sauveur et entreprises</b>			
<b>TARIF</b>	<b>1 jour de Semaine</b>	<b>Forfait 2h</b>	<b>Week-end (vendredi au dimanche) et jours fériés</b>
<b>Salle</b>	52 €	20 €	52 €
<b>Salle + Chauffage</b>	86 €		86 €
<b>Association Gratuit</b>	Gratuit		Gratuit

<b>CIMETIERE</b>	
<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>	
Trentenaire : le m <sup>2</sup>	68,00 €
<b>COLOMBARIUM</b>	
Trentenaire : Une case	680,00 €

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc TOURNIER, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :**

- Valide cette modification tarifaire.

Fait et délibéré à Saint-Sauveur, les jour mois et an susdits.

**Vote : Pour : 13 + 1 pouvoir**

**POINT 7 : Création d'un groupe de travail circulation rue des jonquilles « école »**

Madame le Maire souhaite la création d'un groupe de travail concernant la circulation rue des Jonquilles.

***LE CONSEIL,***

- ***PREND ACTE*** de la composition du groupe de travail comme suit :

**Membres :** Thierry FEUGIER, Jean-Luc TOURNIER, Sandrine MICHALLAT, Alain FUSTIER, Pierre Antoine ROMERA, Philomène BOURGEOIS, Max BELLE, Catherine TROUILLET, Jacky CHALENCON, Anne DE CASTRO

Le groupe de travail sera présidé par Marie-Jeanne DABADIE, Maire

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :**

- ***PREND ACTE*** de la composition du groupe de travail.

**Vote : Pour : 13 + 1 pouvoir**

**POINT 8 : Création d'un groupe de travail pour les énergies renouvelables**

Madame le Maire souhaite qu'un groupe de travail sur les énergies renouvelables soit constitué.

***LE CONSEIL,***

- ***PREND ACTE*** de la composition du groupe de travail comme suit :

**Membres :** Sandrine MICHALLAT, Max BELLE, Michel CHALOIN, Françoise RENARD, Thierry FEUGIER, Alain FUSTIER, Philomène BOURGEOIS.

Le groupe de travail sera présidé par Marie-Jeanne DABADIE, Maire.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :**

- ***PREND ACTE*** de la composition du groupe de travail.

**Vote : Pour : 13 + 1 pouvoir**

## POINT DIVERS :

### ● **Vœux 2024**

M. Fustier Alain, M. Mocellin Christophe et M. Belle Max ne sont pas sûr de pouvoir être présents.

Me Le Maire demande aux conseillers municipaux et élus d'être sur place pour 17H30.

Les enfants du conseil municipal des jeunes seront présents.

Traiteur : Buisson

Fleur : Me Rozand

Animation musicale : La Lyre

Discours : Le Maire et les adjoints

### ● **Ecole**

Il y a 134 élèves à l'école cette année.

L'inspecteur a informé qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe pour l'année prochaine.

### ● **CCAS**

Le 12 avril 2024, pour les 50ans et plus, il y aura une révision du code de la route dans la salle multi-activité.

Le CCAS participe aux frais du BAFA pour un montant de 100€. Enfants à partir de 16ans.

### ● **Formation Elus et Conseillers**

La prochaine formation avec M. Gérard Humeau aura lieu le mercredi 06 mars 2024 à 19H30.

Voir en amont pour préparer des sujets.

Penser à faire les identités numériques pour les DIF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h16

Le secrétaire de séance,  
Christophe MOCELLIN



Madame le Maire,  
Marie-Jeanne DABADIE



